

**OBJET : CREATION DE 3 CLASSES DANS LES ECOLES MARC BLOCH ET ROBERT DOISNEAU -  
APPROBATION DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL ET DU PROJET DE MARCHE - DECLARATION  
DE TRAVAUX**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet du Marché,

Vu les articles 33 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article L 422.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, le groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenu,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 260 000 € TTC.

ARTICLE 2 : APPROUVE la procédure d'Appel d'Offres en vue de la passation d'un marché de travaux.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres le Maire sera autorisé à signer le marché subséquent.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer et déposer les déclarations de travaux inhérentes à l'opération.

LE MAIRE,